

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2023****N°DCM-2023-001****OBJET :****FINANCES**Demande de subvention à
l'Agence Nationale du SportRénovation énergétique des
équipements sportifs Hyvernats,
Europe et Halle de tennis

Membres en exercice : 27

Membres présents : 19

Membres votants : 26

L'an deux mille vingt-trois le lundi neuf janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 3 janvier 2023, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Étaient présents : M. MATHIAS - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme BUJALANCE MERLIN - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. DUPUPET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir : M. PERREAULT représenté par M. MARTINON - Mme BAS-DEFARGES représentée par Mme ROBIN - M. GINDRE représenté par M. JACQUARD - M. POCHON représenté par M. MORIN - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - M. JANNET représenté par M. LEGRAS - Mme COLLOVRAY représentée par Mme D'ALMEIDA.

Absente : Mme COUTURIER.

Mme Sylvie BIAJOUX est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire indique aux conseillers que le service Equipements sportifs de la DSDEN de l'Ain a confirmé, le 12 décembre 2022, la possibilité de solliciter un reliquat de subvention auprès de l'Etat, au titre de la « rénovation énergétique et modernisation des équipements sportifs structurants ». L'aide financière maximale de l'Etat pourrait atteindre 79 % du montant des travaux, soit 105 000 € sur un total de dépenses estimées à 132 330,00 €.

Les travaux envisagés consistent principalement à remplacer les éclairages classiques des deux gymnases, du stade Hyvernats et de la halle de tennis par des dispositifs LED.

Les gains prévisionnels estimés pour la collectivité, en termes environnemental et financier, sont les suivants :

Equipements	Consommation électricité annuelle 2022 (KW)	Gain KW / an	Gain tonnes de CO ²	Gain en € / an
Hyvernats	44 028	23 091	2,08	3 925,02 €
Gymnase Europe	57 803	30 316	2,73	5 153,04 €
Halle tennis	54 572	28 621	2,58	4 865,00 €
Total	156 403	82 028	7,39	13 943,06 €

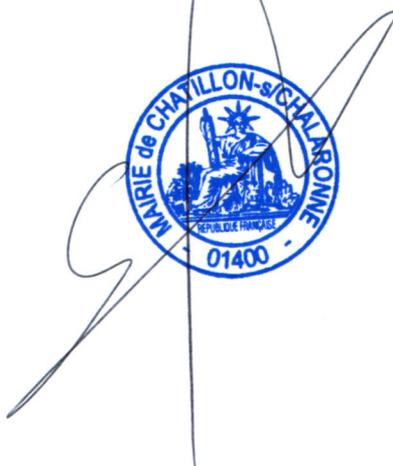
Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix pour),

APPROUVE le projet de rénovation énergétique des équipements sportifs : stade et gymnase Hyvernats, gymnase de l'Europe et Halle de tennis, pour un montant total de travaux de 132 330,00 €,

AUTORISE le Maire à solliciter les aides publiques au taux maximum, notamment auprès de l'Agence Nationale du Sport, et à signer tous les documents afférents au dossier de demande de subvention.

Ainsi délibéré le 9 janvier 2023

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Acte rendu exécutoire après :
Publication ou notification

Le : **10 JAN. 2023**

Et dépôt en Préfecture

Le : **10 JAN. 2023**

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.

Accusé de réception en préfecture
001-210100939-20230109-DCM-2023-001-DE
Date de réception préfecture : 10/01/2023